



Ensemble!



Chère consœur, cher confrère,

Tout au long de l'année, votre syndicat, la Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée, vos élus et l'ensemble des permanents se mobilisent pour accompagner et défendre les intérêts des éditeurs.

Plus que jamais, c'est fédérés que nous devons être pour traiter la complexité des très nombreux dossiers pour lesquels l'action collective conditionne l'efficacité dans la défense de vos intérêts, et de la presse d'information professionnelle et spécialisée.

C'est parce que nous sommes rassemblés au sein de la FNPS, que nous pouvons individuellement bénéficier des services personnalisés qu'elle est en mesure d'apporter.

Être membre d'un des syndicats de la FNPS, c'est principalement :

- **Se savoir défendu** sur tous les sujets qui conditionnent l'environnement dans lequel la presse et ses diversifications peuvent se développer (aides à l'investissement, service postal, valorisation des droits d'auteurs et droits voisins, données personnelles, conventions collectives, responsabilité environnementale, ...).
- . **Pouvoir être conseillé** par les experts et juristes de la FNPS pour la constitution de vos dossiers donnant accès aux aides à la presse (CPPAP, FSDP, PFRP...) et la gestion notamment sociale de son entreprise.
- **Être informé** grâce à la Lettre d'info mensuelle avec ses fiches pratiques, la newsletter hebdomadaire pour suivre au plus près l'actualité de notre profession et le site internet de la FNPS.
- Enrichir sa réflexion stratégique en participant aux conférences et formations animées par des spécialistes, et en assistant aux nombreuses rencontres et manifestations organisées par la FNPS pour échanger entre éditeurs.
- **Bénéficier des actions de promotion** de la presse spécialisée régulièrement menées par la Fédération et ses syndicats.

C'est ensemble et solidairement, en nous donnant la possibilité de mobiliser tous les moyens nécessaires, que nous serons plus forts pour assurer l'avenir de nos activités au bénéfice de nos marques de presse, de nos journalistes et de nos salariés.

Bien confraternellement à vous.



Vous informer

La FNPS multiplie les canaux de diffusion pour vous informer au mieux : site internet, lettres d'information, newsletters, conférences, formations, guides pratiques, réseaux sociaux...



La lettre

Un support mensuel d'information, destiné aux adhérents, assorti de fiches pratiques et de textes officiels sur le cadre économique et réglementaire de la presse.



Le site internet

Un moteur de recherche des 1 700 publications adhérentes et surtout un outil de travail permettant d'accéder à l'ensemble de la documentation de la FNPS (Newsletters, articles de la Lettre d'info, fiches pratiques, textes législatifs) classée par dossiers (aides à la presse, social, juridique, environnement, etc).



La newsletter

Un outil numérique qui permet de suivre chaque semaine l'actualité de la presse et les actions de la FNPS et de ses syndicats.



La carte de directeur

La FNPS attribue sur demande la carte de directeur à tout directeur, directeur-adjoint, administrateur, administrateur adjoint ou secrétaire général à jour de sa cotisation.



Les rencontres

ateliers, matinées et formations

Plusieurs réunions par mois en présentiel ou en visioconférence permettent aux éditeurs d'approfondir leurs connaissances. Des experts viennent à leur rencontre pour décrypter les problématiques du moment et les aider dans leurs réflexions prospectives. Ces rencontres sont également un lieu d'échanges de bonnes pratiques.

Les réseaux sociaux



5 @F_N_P_S

Vous conseiller

En permanence, chaque adhérent peut obtenir des renseignements dans tous les domaines relatifs à la presse, auprès des juristes et experts, par téléphone, par mail ou sur rendez-vous.





Boris Bizic Directeur juridique bbizic@fnps.fr



Emily Basquin Chargée d'affaires juridiques et économiques ebasquin@fnps.fr



Eugénie Varnier-Klimoff Chargée du numérique evarnier-klimoff@fnps.fr



Audrey Guimond Assistante juridique aguimond@fnps.fr

Juridique

- Quelles sont les mentions obligatoires à faire figurer dans « l'ours » d'une publication de presse?
- Quels sont les délais à respecter en cas de rupture des relations commerciales entre éditeur/imprimeur/ routeur?
- Quelles sont les nouvelles dispositions sur la tarification des annonces judiciaires et légales?
- J'ai reçu une demande de publication de droit de réponse, dois-je y donner une suite favorable?
- Quelles sont les règles applicables en matière de droits d'auteur? Puis-je publier une photographie ou un article librement accessible sur le web?
- Mon site internet est-il éligible au droit voisin des éditeurs de presse?

Diffusion postale

- Comment obtenir le meilleur tarif?
- Quelles sont les règles à respecter pour créer un hors-série ou un supplément?
- Que faire en cas de problèmes récurrents de distribution postale de ma publication?
- Qu'est-ce qu'une publication gigogne ?

CPPAP

- Comment obtenir un numéro de CPPAP?
- Qu'est-ce que la vente effective et comment la calculer?
- Quel est le faisceau d'indices de la CPPAP pour requalifier un article rédactionnel en publicité?
- Suis-je obligé d'employer un journaliste permanent pour obtenir la CPPAP?

Environnement

- Quelles sont mes obligations en matière environnementale?
- Comment calculer mon éco-contribution à déclarer à CITEO?
- Quels sont les éléments perturbateurs de recyclage?

Vente au numéro

- Comment intégrer le réseau de distribution?
- Comment régler un litige avec les messageries ?
- Nouvelle « Loi Bichet » : comment adapter sa diffusion ?

Publicité

- Suis-je contraint en termes de volume de publicité en ligne par rapport aux règles de la CPPAP?
- Ai-je le droit de refuser l'insertion de cette publicité?

Numérique

- Comment bénéficier des subventions du
 Fonds stratégique pour le développement de la presse pour des projets de développement numérique?
- Comment remplir le dossier de demande de reconnaissance CPPAP pour mon Service de presse en ligne (SPEL) et notamment bénéficier du taux de TVA super-réduit de 2,10 %?

Social

- Quelles sont mes obligations à l'égard des collaborateurs journalistes pigistes?
- Comment calculer la prime d'ancienneté des journalistes professionnels?
- À quelle source de financement puis-je avoir accès pour la formation professionnelle?
- Puis-je pratiquer de manière unilatérale un abattement de 30 % sur l'assiette de cotisations sociales de mes salariés?
- Quelles sont les mentions obligatoires d'un accord sur les droits d'auteurs des journalistes?
- Puis-je refuser le télétravail?
 Quelles sont les obligations en la matière?

Affaires européennes

- Quelles sont les obligations imposées par le règlement européen relatif aux données personnelles (RGPD)?
- Quels taux de TVA appliquer sur la vente de publication numérique en Europe?

Vous représenter

La FNPS représente collectivement les éditeurs au sein des instances de la profession et v défend leurs intérêts.



REPRÉSENTANT FNPS Frédéric Sibille

afdas

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

REPRÉSENTANTS FNPS Boris Bizic Frédéric Sibille Sylvie Coudoin



Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la distribution de la presse

REPRÉSENTANTS FNPS Jean-Marie Archereau Jean-Louis Redon



Commission de la Carte d'Identité

des Iournalistes Professionnels REPRÉSENTANTS FNPS Christian Bruneau, titulaire Boris Bizic, suppléant

CPNEJ

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation des Journalistes REPRÉSENTANT FNPS Boris Bizic

CRDP

Commission du Réseau de la Diffusion de la Presse

REPRÉSENTANT FNPS Patricia Pugliano

Association Presse et Pluralisme REPRÉSENTANT FNPS Laurent Bérard-Quélin

FSDP

Fonds Stratégique pour le Développement

de la Presse et le club des innovateurs

REPRÉSENTANTS FNPS Laurent Bérard-Quélin, titulaire Eugénie Varnier-Klimoff, suppléant

DVP

Société des Droits Voisins de la Presse

REPRÉSENTANTS FNPS Laurent Berard-Quelin, vice-président Isabelle André lean-Guillaume d'Ornano

GFII

Groupement Français de l'Industrie de l'Information

PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL Charles Ruelle Boris Bizic Eugénie Varnier-Klimoff



REPRÉSENTANTS FNPS Charles-Henry Dubail Frédérique Germain Laurent Bérard-Ouélin

Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias

REPRÉSENTANTS FNPS Isabelle André Frédéric Dieulesaint THINK TANK Laurent Bérard-Quélin



REPRÉSENTANTS FNPS lean-Marie Archereau Clotilde Bednarek

CSPLA

Conseil Supérieur de la Propriété

Littéraire et Artistique REPRÉSENTANT FNPS Laurent Bérard-Quélin

Commission des droits d'auteur et du droit voisin des éditeurs de presse

REPRÉSENTANTS FNPS Boris Bizic, titulaire Laurence Ballet, suppléant



European Magazine

Media Association REPRÉSENTANTS FNPS Emily Basquin Marianne Bérard-Quélin Laurent Bérard-Quélin Catherine Chagniot

CDJM

Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation

REPRÉSENTANTS FNPS Boris Bizic, titulaire Laurent Bérard-Ouélin, suppléant

UNI-**IIIII**Presse

Présence des presses de France dans le monde

REPRÉSENTANTS FNPS Christian Bruneau, président Charles Ruelle



Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité REPRÉSENTANT FNPS

Catherine Chagniot



Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse

REPRÉSENTANTS





Emily Basquin





Frédérique Carton



Catherine Chagniot



Philippe Marchal

Vous défendre

La FNPS et ses syndicats défendent les intérêts de la presse spécialisée et de ses éditeurs auprès des élus, des pouvoirs publics et des instances européennes.





Aurore Bergé Députée



Valérie Duby-Muller Sénatrice



Céline Calvez Députée



Michel Laugier Sénateur



Laure Darcos Sénatrice



David Assouline Sénateur

Membres du gouvernement Administration - Autorités indépendantes



Roselyne Bachelot Ministre de la Culture



J.B. Gourdin DGMIC



S.J. Lieber Ministère de la Culture



A. Koutchouk DGMIC



E. Bensimon-Weiler Ministère de la Culture



L. de la Raudiere Présidente de l'ARCEP



F. Philbert
Cabinet du
Premier ministre



J. BeurtonCabinet du
Premier ministre

Fonds stratégique pour le développement de la presse

Augmentation des taux de subvention du FSDP de 10 % et abondement de 50 millions de crédits supplémentaires pour 2021 et 2022.

Diffusion postale

L'augmentation des tarifs postaux pour la période 2022/2026 sera limitée à 1 % (+ inflation), avec un plancher fixé à 1 % et un plafond limité à 2 %.

Ecocontribution

La presse, assujettie dès 2018, peut encore régler tout ou partie de sa contribution en espaces publicitaires. La FNPS s'est également impliquée pour limiter l'impact des nouvelles obligations de la loi AGEC et principalement donner un peu plus de temps aux éditeurs pour s'adapter à ces nouvelles mesures.

Droits voisins

Défense de l'éligibilité de la presse spécialisée - Négociation avec Google -Participation à la création de l'Organisme de gestion collective : la société des Droits Voisins de la Presse (DVP).

Social

Accord avec les syndicats de salariés sur une nouvelle classification des cadres et employés avec une nouvelle grille de minima garantis.

RGPD

Organisation d'une conférence avec la CNIL pour faciliter la mise en conformité des éditeurs.

Vente au numéro

Participation à la mise en œuvre de la nouvelle loi avec l'ARCEP (contributions sur le cahier des charges, l'assortiment et la péréquation).

Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM)

Participation au développement de cette association tripartite (public, éditeurs, journalistes), instance de dialogue et de médiation.

Annonces judiciaires et légales

Pour les départements figurant dans la seule annexe 1, gel en 2022 de la baisse des tarifs de 2,1 % initialement prévue par le gouvernement.

Vous promouvoir

La FNPS et ses syndicats organisent régulièrement des évènements qui mettent en avant l'expertise, la diversité et le dynamisme de nos différentes formes de presse.





Prix éditorial du SPEPS

Cette remise de Prix distingue les articles scientifiques de formation à destination des différents professionnels de santé, les articles traitant de la vie professionnelle et l'économie de la santé mais aussi les innovations éditoriales qui mettent en valeur la richesse, la diversité et la qualité de traitement des informations des publications des professions de santé.





Matinée des médias professionnels du SPPRO

Point fort du salon Presse au Futur, la Matinée des Médias Professionnels est une conférence unique dédiée aux médias BtoB qui réunit des éditeurs de divers horizons pour des témoignages sur la monétisation de leurs contenus, leurs stratégies de diversification, leurs réactions face à la pandémie... Un lieu d'échanges et de bonnes pratiques pour tout éditeur ou média installé ou en lancement.

Media **Pro**



Palmarès des médias professionnels de MediaPro

Le Palmarès des Médias Professionnels est le rendezvous incontournable de tous les acteurs BtoB: éditeurs, annonceurs, prestataires... Cette soirée de remise de Prix, souvent précédée d'une conférence sur l'actualité, récompense les titres de presse papier et en ligne qui se sont montrés particulièrement innovants, agiles et efficients pendant l'année.



DE COMMUNICATION



Benoît Hurault bhurault@fnps fr



J. Henry-Lemoine jhenrylemoine@fnps.fr

ASSISTANTES



Annie Mirguet amirguet@fnps.fr



Karline Felut kfelut@fnps.fr

Mais aussi les « journées régionales » du SNPAR, la conférence du SPMS sur la vente au numéro et le webinaire du SPCS sur l'adaptation des revues généralistes face à l'essor du numérique.

Semaine Presse Médias

La semaine de la presse et des médias dans l'école

La FNPS est partenaire de la Semaine de la Presse et des Médias dans l'École qui offre aux éditeurs la possibilité de faire connaître leurs publications auprès du monde éducatif et ainsi de prospecter de futurs lecteurs. Chaque année, ce sont plus de 1 800 médias, 220 000 enseignants et 4 millions d'élèves (soit 1 élève Français sur 3) qui y participent,

avec une forte mobilisation des lycées : 87 % des lycées agricoles et 66 % des lycées professionnels sont mobilisés.

LA SPME 2022

se tiendra en mars et aura pour thème « s'informer pour comprendre le monde » ; un sujet en parfaite résonnance avec la crise du coronavirus.

NOMBRE DE PARTICIPANTS



1800

MÉDIAS



220 000

ENSEIGNANTS

4 M D'ÉLÈVES

MOBILISATION DES LYCÉES



87 % DES LYCÉES AGRICOLES



POURQUOI ADHÉRER À LA FNPS?



François Grandidier
GROUPE6TM

« La pertinence des conseils dispensés et le suivi sur plusieurs semaines par les services de la Fédération pour renseigner au mieux les demandes de subventions du Fonds stratégique pour le développement de la presse sont indispensables pour déposer un dossier pertinent et optimiser les subventions accordées. »



Claudie Damour-Terrasson

« Pour la déclaration à CITEO, la FNPS nous a permis de comprendre les points clés d'un dossier très complexe avec de nouvelles obligations environnementales pour la presse renforcées par la loi AGEC. Grâce aux actions de la FNPS, les éditeurs peuvent continuer en 2022 à verser l'éco-contribution en tout ou partie sous forme d'espace publicitaire. »



Laurence Hamon

« Les conseils précis pour remplir le dossier de renouvellement du numéro de CPPAP sont précieux ainsi que le soutien des représentants FNPS lors de l'examen de nos dossiers en séance plénière de la Commission. »



Agnès Laplanche HORIZONS

« Grâce à la demande de la FNPS et du SNPAR, les tarifs AJL 2022 pour les départements figurant dans la seule annexe 1 sont les mêmes qu'en 2021 alors que les pouvoirs publics demandaient une baisse de 2,1 %. »



Philippe Trainar

« L'alerte des services de la Fédération nous a permis de pouvoir bénéficier des aides accordées aux publications d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires. »



Pierre-Dominique Lucas INFOPRO DIGITAL

« Grâce à la négociation que la FNPS a menée avec les pouvoirs publics, les tarifs postaux du transport de la presse n'augmenteront que de 1% par an plus l'inflation pour la période 2022/2026, sans distinction entre la presse IPG et la presse non IPG. Initialement, La Poste demandait une augmentation de 3%. »



Jean-Guillaume d'Ornano OPTION FINANCE

« La FNPS est entrée en négociation avec Google pour faire reconnaître les droits voisins auxquels les éditeurs de la FNPS ont droit et a fondé avec le SEPM et le SPIIL, un organisme de gestion collective dédié aux droits voisins (DVP) auquel les éditeurs pourront apporter leurs droits en gestion. »